



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire
Rome, 26-29 novembre 2018

Distribution: générale	Point 7 de l'ordre du jour
Date: 22 octobre 2018	WFP/EB.2/2018/7-B/Add.1
Original: anglais	Rapports d'évaluation
	Pour examen

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org/fr>).

Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation de l'intervention régionale menée par le PAM face à la crise syrienne (janvier 2015-mars 2018)

Contexte

1. On trouvera dans le présent document la réponse de la direction aux recommandations formulées dans le rapport succinct consacré à l'évaluation indépendante de l'assistance que le PAM a fournie pour faire face à la crise régionale syrienne.
2. L'évaluation a porté sur les opérations menées de janvier 2015 à mars 2018. Les évaluateurs ont examiné l'intervention du PAM en République arabe syrienne et dans cinq pays voisins: l'Égypte, l'Iraq, la Jordanie, le Liban et la Turquie.
3. La direction accueille favorablement les constatations issues de l'évaluation et la reconnaissance du fait que le PAM est parvenu à venir en aide à des millions de personnes démunies grâce à une intervention particulièrement rapide et économique dans des circonstances complexes et changeantes, en introduisant des innovations à grande échelle, en particulier dans le domaine de l'assistance de type monétaire.
4. Les recommandations issues de l'évaluation visent à améliorer l'action du PAM, en gardant à l'esprit la nécessité de placer le bénéficiaire au centre de l'intervention. Elles préconisent également des mesures à prendre lors de la prochaine phase de l'intervention, suivant l'évolution de la crise.
5. La direction est globalement d'accord avec les recommandations et veillera à placer les bénéficiaires au centre de l'intervention, en accordant une attention accrue à la responsabilité à l'égard des populations touchées ainsi qu'aux questions relatives à la problématique hommes-femmes et à la protection. Le PAM s'appuiera sur les enseignements tirés de son expérience pour élaborer la stratégie à suivre lors de la phase suivante de l'intervention.

Coordonnateurs responsables:

M. M. Hadi Directeur régional Moyen-Orient, Afrique du Nord, Europe orientale et Asie centrale courriel: muhannad.hadi@wfp.org	Mme C. Fleischer Directrice de pays courriel: corinne.fleischer@wfp.org
--	---

6. Le tableau ci-après présente les mesures qu'il est prévu de prendre pour appliquer les recommandations, et les échéances correspondantes.

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE L'INTERVENTION RÉGIONALE
MENÉE PAR LE PAM FACE À LA CRISE SYRIENNE (JANVIER 2015-MARS 2018)**

Recommandations	Organes responsables	Réponse de la direction et mesures prises	Délai de mise en œuvre
<p>Recommandation 1: Renforcer les capacités et les systèmes en matière de responsabilité à l'égard des populations touchées <i>Bureau régional du Caire (avec l'appui du Siège)</i></p> <p>a) Désigner des membres du personnel qui seront spécifiquement chargés de s'acquitter de la responsabilité à l'égard des populations touchées (et leur donner les moyens dont ils ont besoin le cas échéant), en affectant des ressources au renforcement des capacités et/ou à la prise en compte systématique de ces questions.</p> <p>b) Examiner les mécanismes actuels de responsabilité à l'égard des populations touchées dans les bureaux de pays pour guider l'élaboration de stratégies, et faire des suggestions d'amélioration.</p> <p><i>Bureaux de pays</i></p> <p>a) Affecter des membres du personnel et des ressources à la prise en compte systématique de la responsabilité à l'égard des populations touchées, et donner aux intéressés les moyens de mettre en place et d'appuyer un réseau de coordonnateurs présents sur le terrain;</p> <p>b) Communiquer une déclaration de stratégie claire définissant les mesures envisagées pour:</p> <p>i) informer correctement les bénéficiaires sur leurs droits et les mécanismes de réclamation et de remontée d'informations; et</p> <p>ii) améliorer les modes de communication avec les populations touchées à partir des meilleures pratiques en la matière.</p> <p>Parmi les mesures possibles, on citera: l'organisation de réunions régulières de retour d'informations avec les partenaires coopérants et l'établissement des comptes rendus correspondants; le dialogue et les mécanismes de remontée d'informations de la part des</p>	<p>Bureau régional du Caire, avec l'appui de la Division des ressources humaines au Siège, de la Division des politiques et des programmes et de l'Unité des situations d'urgence et de transition</p> <p>Tous les bureaux de pays, avec l'appui du Bureau régional du Caire, de la Division des ressources humaines et de la Division des politiques et des programmes, y compris de l'Unité des situations d'urgence et de transition</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Des membres du personnel et des ressources seront spécifiquement affectés à la responsabilité à l'égard des populations touchées, et les mécanismes en place dans ce domaine dans les bureaux de pays seront passés en revue afin de formuler des propositions d'amélioration.</p> <p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Des mécanismes renforcés de prise en compte systématique de la responsabilité à l'égard des populations touchées et de remontée d'informations de la part des bénéficiaires ainsi que des dispositifs de communication avec ces derniers sont déjà en place dans la plupart des bureaux de pays et disposent d'un personnel et de ressources spécifiques. Les bureaux de pays veilleront à l'application des normes recommandées et à l'élaboration d'une déclaration de stratégie claire dans chacun d'eux.</p>	<p>D'ici à la fin du deuxième trimestre de 2019</p> <p>D'ici à la fin du deuxième trimestre de 2019</p>

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE L'INTERVENTION RÉGIONALE MENÉE PAR LE PAM FACE À LA CRISE SYRIENNE (JANVIER 2015-MARS 2018)			
Recommandations	Organes responsables	Réponse de la direction et mesures prises	Délai de mise en œuvre
bénéficiaires dans le cadre de systèmes et de protocoles de suivi par contact direct avec ces derniers; et l'établissement de liens solides pour qu'il soit tenu compte des constatations issues du suivi dans les fonctions de prise de décisions relatives aux programmes.			
<p>Recommandation 2: Accorder une place centrale à la problématique hommes-femmes <i>Bureau régional du Caire</i></p> <p>a) Affecter des membres du personnel et des ressources au niveau du Bureau régional du Caire afin de tenir compte de manière systématique de la problématique hommes-femmes dans l'intervention.</p> <p>b) Assurer/continuer d'assurer les formations régulières obligatoires en matière de problématique hommes-femmes à l'intention de l'ensemble des membres du personnel et de la direction du Bureau régional du Caire.</p>	Bureau régional du Caire, avec l'appui du Bureau chargé de la prise en compte de la problématique hommes-femmes	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>a) Le Bureau régional du Caire dispose d'un conseiller pour la problématique hommes-femmes (poste resté vacant quelque temps avant d'être pourvu en août 2018), d'un consultant spécialiste de cette problématique recruté sur le plan international et d'un fonctionnaire chargé de ces questions et des questions de nutrition recruté sur le plan national, qui collaborent tous les trois étroitement avec le personnel du bureau régional et des bureaux de pays pour assurer une prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans l'intervention.</p> <p>b) Un plan de travail régional en matière de problématique hommes-femmes doté d'un budget et prévoyant une formation dans ce domaine à l'intention du personnel et de la direction du Bureau régional du Caire est déjà en place. Le Bureau régional du Caire examinera le contenu des cours de formation passés et programmés ainsi que la participation aux cours afin de s'assurer que tous les membres du personnel et de la direction ont acquis ou vont acquérir les connaissances appropriées sur ces questions.</p>	<p>Fait</p> <p>D'ici à la fin du deuxième trimestre de 2019</p>

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE L'INTERVENTION RÉGIONALE MENÉE PAR LE PAM FACE À LA CRISE SYRIENNE (JANVIER 2015-MARS 2018)			
Recommandations	Organes responsables	Réponse de la direction et mesures prises	Délai de mise en œuvre
<p><i>Bureaux de pays</i></p> <p>a) Désigner des membres du personnel (et leur donner les moyens dont ils ont besoin le cas échéant) et affecter des ressources au niveau des bureaux de pays afin d'assurer une prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes.</p> <p>b) Assurer des formations sur la problématique hommes-femmes à l'intention du personnel des bureaux de pays et des bureaux auxiliaires du PAM pour veiller à ce que cette problématique soit prise en considération et traitée.</p> <p>c) Actualiser les plans d'action des bureaux de pays en matière de problématique hommes-femmes afin qu'ils répondent aux normes fixées dans la politique en matière de problématique hommes-femmes (2015-2020) et le plan d'action du PAM concernant la problématique hommes-femmes¹.</p> <p>d) Analyser les données disponibles sur les questions relatives aux disparités entre les sexes et utiliser les résultats pour élaborer des interventions tenant compte de la problématique hommes-femmes.</p>	<p>Tous les bureaux de pays, avec l'appui du Bureau régional du Caire et du Bureau chargé de la prise en compte de la problématique hommes-femmes</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>a) De nombreux bureaux de pays disposent déjà d'un personnel et de ressources spécifiques pour assurer la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes. Là où les capacités sont encore insuffisantes, les bureaux de pays ont commencé à recruter le personnel approprié.</p> <p>b) La formation en matière de problématique hommes-femmes est dispensée dans tous les bureaux de pays. Tous les bureaux de pays veilleront à ce que cette formation se poursuive, y compris pour le personnel des bureaux auxiliaires.</p> <p>c) Les bureaux de pays réviseront leur plan d'action concernant la problématique hommes-femmes conformément à la politique en matière de problématique hommes-femmes (2015-2020) et au plan d'action du PAM concernant la problématique hommes-femmes.</p> <p>d) Des outils et des systèmes de suivi seront utilisés et améliorés afin de recueillir de manière méthodique des données ventilées par sexe et par âge et de mener des analyses de la problématique hommes-femmes pour élaborer des interventions contribuant à transformer progressivement les relations entre les sexes.</p>	<p>D'ici à la fin du deuxième trimestre de 2019</p>

¹ Plan d'action concernant la problématique hommes-femmes: *De la parole aux actes* (WFP/EB.1/2016/4-B).

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE L'INTERVENTION RÉGIONALE MENÉE PAR LE PAM FACE À LA CRISE SYRIENNE (JANVIER 2015-MARS 2018)			
Recommandations	Organes responsables	Réponse de la direction et mesures prises	Délai de mise en œuvre
<p><i>Siège/Bureau régional du Caire</i></p> <p>a) À l'occasion des prochaines réaffectations, chercher à obtenir une représentation équilibrée des sexes dans le cadre de la sélection du personnel.</p>	<p>Comité de réaffectation et Directeur exécutif, avec l'appui de la Division des ressources humaines</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Dans le rapport d'évaluation complet, il est fait mention de la représentation équilibrée des deux sexes au sein de la haute direction chargée de l'intervention. À compter d'août 2018, trois directeurs de pays sur six et quatre directeurs de pays adjoints sur sept concernés par l'intervention syrienne seront des femmes. Le Comité de réaffectation gardera à l'esprit la représentation équilibrée des sexes lors des nominations futures des hauts responsables chargés de l'intervention.</p>	<p>En cours</p>
<p>3. Renforcer la protection</p> <p><i>Siège</i></p> <p>a) Compte tenu du caractère limité des indicateurs institutionnels du PAM en matière de protection, envisager leur révision en s'appuyant sur des ressources existantes telles que les indicateurs établis par le module mondial de la protection.</p>	<p>Division de la gestion et du suivi de la performance</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Le calendrier couvert par l'évaluation coïncide avec la gouvernance et le retrait progressif du cadre de suivi précédent (Cadre de résultats stratégiques), qui ne comprenait qu'un petit nombre d'indicateurs en matière de protection. Des indicateurs supplémentaires ont été introduits dans l'actuel Cadre de résultats institutionnels du PAM (2017-2021). En outre, devant la nécessité d'accorder une place plus centrale aux préoccupations et aux attentes des bénéficiaires au sein de l'intervention du PAM, les indicateurs relatifs à la responsabilité à l'égard des populations touchées et à la protection sont actuellement renforcés à l'occasion de la révision en cours du Cadre de résultats institutionnels. Six indicateurs transversaux supplémentaires, trois pour la protection et trois pour la responsabilité à l'égard des populations touchées, sont introduits pour améliorer l'adhésion aux principes humanitaires et la gestion des connaissances.</p> <p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>D'ici à la fin du deuxième trimestre de 2019</p>

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE L'INTERVENTION RÉGIONALE MENÉE PAR LE PAM FACE À LA CRISE SYRIENNE (JANVIER 2015-MARS 2018)			
Recommandations	Organes responsables	Réponse de la direction et mesures prises	Délai de mise en œuvre
<p><i>Bureau régional du Caire</i></p> <p>a) Désigner des membres du personnel (et leur donner les moyens dont ils ont besoin le cas échéant) et affecter des ressources au niveau du Bureau régional du Caire afin d'assurer une prise en compte systématique de la protection.</p> <p>b) Assurer des formations régulières en matière de protection à l'intention de l'ensemble des membres du personnel et de la direction du Bureau régional du Caire.</p>	<p>Bureau régional du Caire, avec l'appui de la Division des politiques et des programmes et de la Division des ressources humaines</p>	<p>a) Il sera envisagé d'affecter des membres du personnel et des ressources à la prise en compte systématique de la protection dans le cadre de la restructuration en cours du Bureau régional du Caire.</p> <p>b) Des cours de formation en matière de protection seront organisés régulièrement à l'intention de tous les membres du personnel et de la direction du Bureau régional du Caire.</p>	<p>D'ici à la fin du deuxième trimestre de 2019</p>
<p><i>Bureaux de pays</i></p> <p>a) Désigner des membres du personnel (et leur donner les moyens dont ils ont besoin le cas échéant) et affecter des ressources pour veiller à ce que la protection soit prise en compte de manière systématique dans chaque bureau de pays.</p> <p>b) Assurer des formations sur la protection à l'intention du personnel des bureaux de pays et des bureaux auxiliaires du PAM pour veiller à ce que les questions de protection soient prises en considération et traitées.</p> <p>c) Élaborer, au niveau des bureaux de pays, des déclarations sur la protection afin de définir une vision claire et des stratégies en la matière.</p> <p>d) Analyser les données disponibles sur les questions de protection liées à l'intervention et utiliser les résultats pour élaborer des interventions appropriées.</p>	<p>Tous les bureaux de pays, avec l'appui de la Division des politiques et des programmes et de l'Unité des situations d'urgence et de transition</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>a) L'Iraq, la République arabe syrienne et le Liban disposent déjà d'un personnel spécifique dans le domaine de la protection. D'autres bureaux de pays désigneront des membres du personnel pour s'assurer que la protection est prise en compte de manière systématique.</p> <p>b) Des formations aux questions de protection ont été dispensées à l'intention du personnel des bureaux de pays, des bureaux auxiliaires et des partenaires coopérants, et continueront de l'être de sorte que l'ensemble du personnel du PAM et des partenaires coopérants soit formé.</p> <p>c) Tous les bureaux de pays élaboreront des déclarations en matière de protection.</p> <p>d) Des outils et des systèmes de suivi seront utilisés et améliorés afin de recueillir de manière méthodique des données sur la protection pour élaborer des interventions appropriées.</p>	<p>D'ici à la fin du deuxième trimestre de 2019</p>

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE L'INTERVENTION RÉGIONALE MENÉE PAR LE PAM FACE À LA CRISE SYRIENNE (JANVIER 2015-MARS 2018)			
Recommandations	Organes responsables	Réponse de la direction et mesures prises	Délai de mise en œuvre
<p>Recommandation 4: Renforcer les capacités nécessaires pour améliorer l'adhésion aux principes humanitaires</p> <p><i>Bureaux de pays</i></p> <p>a) Dispenser à l'ensemble du personnel une formation sur les principes humanitaires, la protection et la prise de décisions dans des environnements opérationnels complexes (fortement politisés), en particulier au niveau local.</p> <p>b) Mener, avec les membres du personnel, des entretiens de retour d'informations portant sur la situation sur le terrain afin de tirer des enseignements de l'expérience acquise lors de l'intervention.</p> <p>c) Fournir des orientations ciblées et contextuelles à l'ensemble des membres du personnel et des consultants à leur arrivée, notamment des informations sur la dynamique politique locale.</p> <p>d) Former les partenaires coopérants et les prestataires de services financiers au respect des principes humanitaires dans le contexte local.</p>	<p>Tous les bureaux de pays, avec l'appui du Bureau régional du Caire, de la Division des politiques et des programmes, de la Division de la préparation aux situations d'urgence et de l'appui aux interventions, de la Division chargée de la chaîne d'approvisionnement et de la Division des ressources humaines</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Tous les bureaux de pays veilleront à ce que leur personnel et les partenaires coopérants reçoivent une formation sur les principes humanitaires et la protection, et organiseront des séances adaptées au contexte sur la sécurité et la situation politique à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel. Les bureaux de pays organiseront des séances consacrées aux enseignements tirés de l'expérience avec l'ensemble du personnel et tiendront compte des observations dans les formations futures.</p>	<p>D'ici à la fin du deuxième trimestre de 2019</p>
<p>Recommandation 5: Améliorer la gestion des connaissances</p> <p>Élaborer une stratégie d'apprentissage et de transfert de connaissances dirigée par le Bureau régional du Caire au service de l'intervention. Domaines clés à aborder:</p> <p>a) Approches techniques des transferts de type monétaire</p> <p>b) Ciblage et classement des bénéficiaires par ordre de priorité</p> <p>c) Résilience</p>	<p>Bureau régional du Caire, avec l'appui de la Division des politiques et des programmes, de tous les bureaux de pays et du bureau sous-régional</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Le Bureau régional du Caire facilite l'approfondissement, le partage et le transfert des connaissances entre les bureaux de pays, y compris dans les domaines des transferts de type monétaire, du ciblage et du classement des bénéficiaires par ordre de priorité, et de la résilience. Cette approche sera systématisée et renforcée dans le cadre d'une stratégie formelle en matière d'apprentissage et de transfert des connaissances destinée à l'intervention.</p>	<p>D'ici à la fin du premier trimestre de 2019</p>

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE L'INTERVENTION RÉGIONALE
MENÉE PAR LE PAM FACE À LA CRISE SYRIENNE (JANVIER 2015-MARS 2018)**

Recommandations	Organes responsables	Réponse de la direction et mesures prises	Délai de mise en œuvre
<p>Recommandation 6: Définir ce qu'on entend par réussite – élaborer une vision claire</p> <p>Mieux intégrer la dimension régionale de l'intervention dans l'environnement des plans stratégiques de pays (PSP), s'appuyer sur la Vision 2020 et sur les différents objectifs fixés dans les PSP pour élaborer une déclaration de stratégie globale définissant les buts à atteindre. Cette déclaration devrait:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Exposer clairement la façon dont le PAM conçoit la réussite de l'intervention à l'échelle régionale. b) Placer le bénéficiaire au centre de l'intervention, en répondant à la diversité des situations, des besoins et des priorités. c) Exposer – au-delà des objectifs opérationnels fixés dans les PSP – les intentions stratégiques de l'intervention au niveau régional: gestion des rapatriés; soutien en faveur du renforcement de systèmes nationaux de protection sociale et de filets de sécurité; coordination et partenariats futurs; programmes à grande échelle de renforcement de la résilience; mécanismes de coordination interne planifiés; et place accordée à la responsabilité à l'égard des populations touchées, à l'égalité des sexes et à la protection. d) Établir des scénarios potentiels d'intervention et répertorier les options d'intervention. e) Être liée à une planification réaliste des ressources et aux plans de financement d'urgence associés. f) S'accompagner d'un plan de sensibilisation à l'intention des donateurs, axé sur le coût que représente l'ajustement de la portée et de la taille de l'intervention, notamment s'agissant des activités de renforcement de la résilience et de l'intégration de la responsabilité à l'égard des populations touchées/de la problématique hommes-femmes/de la protection. 	<p>Bureau régional du Caire, avec la contribution des bureaux de pays et du bureau sous-régional, et avec l'appui de la Division de la préparation aux situations d'urgence et de l'appui aux interventions et de la Division des politiques et des programmes, y compris le Service chargé du programme d'exécution directe et des unités comme l'Unité chargée de la création d'avoirs et des moyens d'existence, l'Unité des situations d'urgence et de transition, l'Unité chargée des filets de sécurité et de la protection sociale et le Service de l'alimentation scolaire</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Le Bureau régional du Caire élaborera une déclaration de stratégie et une vision à l'échelle régionale de ce qu'il entend par une intervention réussie, en intégrant les enseignements tirés de l'expérience et des meilleures pratiques, de façon à permettre au PAM de continuer à faire face à des situations diverses, de placer le bénéficiaire au centre de l'intervention et d'informer et d'appuyer la conception des interventions futures. Des discussions ont déjà eu lieu et se poursuivront autour de la planification du retour des réfugiés, de l'appui à apporter aux initiatives nationales visant à améliorer la résilience et les filets de protection sociale, du renforcement des partenariats et de la coordination, et de la place de la responsabilité à l'égard des populations touchées, de l'égalité des sexes et de la protection. Le Bureau régional du Caire établira également un plan clair de sensibilisation des donateurs à l'appui des objectifs stratégiques assignés à l'intervention.</p>	<p>D'ici à la fin du premier trimestre de 2019</p>